

# CHAMPIONNATS PAR ÉQUIPES



## INTERCLUBS SENIORS PLUS 2026 +35 / +45 / +55 / +65 / +75M

### RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT

Version du mardi 30 septembre 2025

Les présents règlements s'appuient sur les Règlements Administratifs et Sportifs de la FFT, version 2026, ci-après dénommés RA FFT et RS FFT.

Pour tout point non évoqué dans le présent règlement, se référer aux RA et RS FFT 2026



# Article A. Les règles incontournables

Rappel des règlements FFT :

- RS préambule Chapitre II : « Au cours d'une même année sportive, un même joueur ne peut jouer en épreuves par équipes que pour un seul club affilié à la FFT. »
- RS 147.1 : « Dans la même année sportive, un joueur senior plus ne peut disputer les championnats de France interclubs seniors plus que dans une seule catégorie d'âge. »

## A.1. Qualification et Statut Sportif des joueurs

- (a) la licence des joueurs qui ne sont pas inscrits sur la liste initiale (Art. B) doit être prise au plus tard la veille de la journée de compétition.
- (b) Pour jouer en Championnat par équipes, la licence ne doit pas comporter l'une des mentions suivantes : « **Non EQ** » (Non Équipe), « **ND** » (classement Non Déterminé), « **classement présumé** » ou « **Hors Compétition** ».
- (c) Tout compétiteur ne satisfaisant pas à ces conditions de licence ne pourra pas participer, sous peine de disqualification de son équipe pour les rencontres concernées **En cas de victoire du compétiteur concerné, celle-ci ne sera pas prise en compte dans son palmarès individuel.**

## A.2. Composition des équipes, classement des joueurs

- (a) Lors de chaque rencontre, la participation de joueurs « **NVEQ** » est limitée à **1 joueur**.
- (b) Pour toute rencontre prévue initialement le même weekend (même si celle-ci a été avancée ou reportée), **un même joueur ne peut jouer dans deux équipes différentes**, toutes divisions confondues.
- (c) Les compositions doivent tenir compte du **classement des joueurs au jour effectif de la rencontre**.

## A.3. Juge-Arbitrage

- (a) Pour toute rencontre, la présence d'un **Juge-Arbitre (JAE) est obligatoire**. La rencontre se joue sous sa responsabilité. En cas de réclamation ou de litige, c'est à lui que le Comité d'Organisation compétent s'adressera avant toute décision.
- (b) Avant le lancement des parties, **il appartient au Juge-Arbitre de vérifier la qualification des joueurs présentés par les capitaines ainsi que leur identité** (pièce d'identité à présenter). Le constat a posteriori de la présence de joueurs non qualifiés entraînera la disqualification des équipes concernées sur ces rencontres.

## A.4. Saisie des résultats

- (a) La saisie de la Feuille de Match dans l'application **Ten'Up est obligatoire**.
- (b) Elle doit être effectuée **par le Juge-Arbitre**, prioritairement le jour de la rencontre, en tout cas au plus tard dans les 24h qui la suivent
- (c) En plus des résultats proprement dits, il est impératif de saisir les coordonnées des Capitaines et du Juge-Arbitre.
- (d) Le manque de saisie du nom du Juge-Arbitre sera bloquant.

# Article B. Listes des joueurs

## B.1. Inscription des équipes

- (a) Pour chaque équipe, le club doit communiquer au Comité d'Organisation des Équipes Seniors Plus (via ADOC) une liste de joueurs ordonnés suivant leurs classements.
- (b) La date butoir de saisie de ces listes est fixée au **vendredi 12 septembre 2025**.
- (c) Chaque liste doit comporter a minima **5 joueurs et au maximum 10**.
- (d) Ces listes peuvent être complétées (sans toucher **aux joueurs brûlés**) jusqu'au **mercredi 24 septembre 2025 à 12h00** sur demande uniquement par mail à l'adresse [competition.auvergnerrhonealpes@fft.fr](mailto:competition.auvergnerrhonealpes@fft.fr)

## B.2. Joueurs Brûlés

- (a) Les 3 premiers joueurs de la liste sont dits « **brûlés** » / **4 joueurs « brûlés » en +75 ans**
- (b) Un joueur brûlé ne peut en aucun cas figurer dans la composition d'une équipe inférieure. Il peut néanmoins être déclaré dans une équipe supérieure.
- (c) Si le club a plusieurs équipes engagées dans la même catégorie, alors la liste des joueurs brûlés doit respecter l'ordre des classements d'une liste à l'autre.

## B.3. Qualification des joueurs Hors Liste

- (a) En cours de championnat, **tout joueur dont le classement de septembre est inférieur ou égal à celui du dernier joueur brûlé** initialement déclaré d'une équipe pourra être intégré dans sa composition.
- (b) Dès qu'un joueur apparaît dans une composition d'équipe, il intègre la liste de joueurs et pourra jouer avec cette équipe, quelle que soit l'évolution de son classement.

## FAQ

- La composition de l'équipe 1 comporte 5 joueurs minimum et les 3 premiers sont brûlés. Est-ce que le 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> joueur peuvent figurer sur la liste de mon équipe 2 ?  
**OUI**, à partir du 4<sup>ème</sup> inscrit, tous les joueurs peuvent figurer dans l'équipe inférieure. Attention : 4 joueurs brûlés en +75 ans !
- Peut-on faire jouer un joueur hors liste ?  
**OUI**, si son classement de septembre est inférieur ou égal au classement du dernier joueur brûlé inscrit initialement dans la liste ; Le classement à prendre en compte est celui de la date de publication des listes (septembre)
- Lors d'une journée de championnat, est-ce qu'un joueur de l'équipe 2 peut être mieux classé qu'un joueur de l'équipe 1 ?  
**OUI**, on ne s'occupe pas des classements d'une équipe à l'autre, du moment que le joueur était bien inscrit dans la liste au départ
- un joueur inscrit en +35 ans et +45 ans joue la journée 1 avec son équipe 45 ans. Peut-il jouer la journée 2 dans l'équipe 35 ans ?  
Non, on ne peut jouer que dans 1 seule catégorie d'âge. Son 1<sup>er</sup> match étant joué avec les +45, il ne peut dorénavant jouer qu'avec l'équipe 45 ans.
- Un classement mensuel sort en cours de championnat. Faut-il jouer avec le nouveau classement le weekend qui suit la parution de ce nouveau classement ?  
**OUI**, dès qu'un classement paraît, on joue avec son nouveau classement, y compris si la rencontre a été reportée.

# Article C. La rencontre

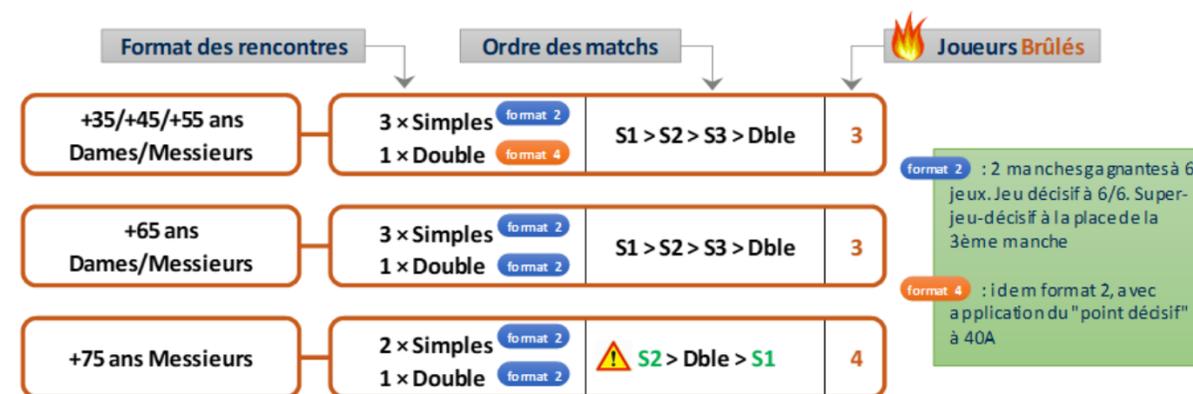
Les rencontres se déroulent prioritairement en extérieur, sur 2 terrains de même surface. En cas de repli (intempéries), un seul terrain suffit.

## C.1. Composition des équipes

- (a) À chaque rencontre, la composition d'équipe doit respecter les règles de qualification des joueurs.
- (b) On ne s'occupe pas de la hiérarchie des classements d'une équipe à l'autre.  
Un joueur en équipe inférieure peut être mieux classé qu'un joueur en équipe supérieure
- (c) Les rencontres se déroulent :
  - +35/+45/+55/+65 ans : **en 3 simples et 1 double**
  - +75 ans Messieurs : **en 2 simples et 1 double, les joueurs de simples ne peuvent pas jouer en double**
- (d) Tout joueur susceptible de jouer en double doit être déclaré au début de la rencontre.

## C.2. Déroulement des Rencontres

- (a) Le début des rencontres est fixé à :
  - +35/+45/+55 ans : 9h le dimanche (13h le samedi suivant en cas de report)
  - +65 ans/+75 ans : 9h le vendredi (9h le mardi suivant en cas de report)
- (b) Les formats de matchs sont :
  - +35/+45/+55 ans : Simples au format 2, Double au format 4
  - +65 ans/+75 ans : Simples et Double au format 2
- (c) En cas d'intempéries et s'il n'y a pas assez de terrains de repli pour toutes les rencontres sur site, la priorité doit être donnée aux rencontres des divisions les plus hautes.
- (d) Les parties sont disputées dans l'ordre suivant :
  - +35/+45/+55/+65 ans : simples n°1 et 2, puis 3, puis double
  - +75 ans Messieurs : simple n°2, puis double, puis simple n°1



# Calendrier du Championnat

Septembre						
L	Ma	Me	J	V	S	D
25	26	27	28	29	30	31
01	02	03	04	05	06	07
<i>Période de Saisie des listes de Joueurs (par les clubs)</i>						
08	09	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
<i>Publication des poules</i>		<i>Publication des listes de joueurs</i>				

Octobre						
L	Ma	Me	J	V	S	D
29	30	01	02	03	04	05
06	07	08	09	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	01	02

dernier jour possible de Report J1/2/3

- Journées officielles +35/+45/+55 ans les dimanches à 9h
  - Journées officielles +65/+75 ans les vendredis à 9h
  - Journées de Report +35/+45/+55 ans les samedis suivants à 13h
  - Journées de Report +65/+75 ans les mardis suivants à 9h
- ☁ Jours fériés
- ★ Mise à jour du Classement



Les reports doivent être validés par la Ligue !  
[competition.auvergnhonealpes@fft.fr](mailto:competition.auvergnhonealpes@fft.fr)

- Phases finales +35/+45/+55 ans (DQPN UNIQUEMENT)  
Barrages montée +35/+45/+55 ans (L1 à ID2)
- Phases finales +65/+75 ans (DQPN UNIQUEMENT)  
Barrages montée +65/+75 ans (ID 1)

Novembre						
L	Ma	Me	J	V	S	D
03	04	05	06	07	08	09
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

dernier jour possible de Report J4/5

Décembre						
L	Ma	Me	J	V	S	D
01	02	03	04	05	06	07
08	09	10	11	12	13	14

# Article D. Date de rencontre et Report

Les dates officielles de rencontres sont indiquées sur le calendrier, page précédente.  
Elles peuvent être avancées (D.3) et éventuellement repoussées, sous condition (D.1)

## D.1. Conditions des reports

- (a) Seuls les reports dus aux mauvaises conditions climatiques (rendant les terrains impraticables) sont autorisés. Néanmoins, un accord préalable des 2 capitaines, transmis à la Commission Compétente le mercredi précédant la date initiale de la rencontre, pourrait donner lieu à dérogation exceptionnelle sur ce point.
- (b) Afin de mettre à jour la date sur Ten'Up, **tout report doit faire l'objet d'une information par mail au Comité d'Organisation**, le soir de la date initiale (pas avant), en précisant la cause et la date du report.
- (c) Dates butoirs : aucun report ne pourra excéder
  - le **dimanche 26 octobre 2025** pour les rencontres initialement prévues en octobre
  - le **dimanche 16 novembre 2025** pour les rencontres de novembre
- (d) En cas de report, c'est d'abord la date officielle du report (Cf. Calendrier) qui doit être utilisée, **sauf si les 2 capitaines font part de leur accord par mail à l'organisateur, avant la rencontre**. Cependant, il est important de souligner que ces reports doivent respecter les alinéas précédents.
- (e) Si la rencontre a été reportée et que l'équipe visiteuse s'était déplacée, la rencontre reportée doit alors se dérouler prioritairement dans le club de l'équipe visiteuse.  
**C'est toujours le club visité, même s'il s'agit d'un report ou d'une inversion de rencontre, qui fournira le JA, les balles et la feuille de match, sauf si accord des 2 clubs/capitaines pour une organisation différente.**
- (f) **Tout report non autorisé ou ne respectant pas les dates butoirs** pourra être sanctionné par la **disqualification** d'une équipe, voire des 2 équipes.

## D.2. Rencontres inachevées

- (a) Toute rencontre inachevée, dont le résultat n'est pas acquis et reportée à un jour ultérieur, doit être recommencée intégralement (la composition des équipes peut alors être modifiée).
- (b) Le Juge-Arbitre **doit saisir sur Ten'Up** la Feuille de Match incomplète de la rencontre (décocher les parties non terminées ou non jouées) pour que les parties terminées soient comptabilisées dans le palmarès des joueurs.

## D.3. Rencontres avancées

Une fois les calendriers promulgués et avec accord des 2 capitaines, une rencontre peut toujours être avancée par rapport à sa date officielle. Il faudra néanmoins en informer la Commission Organisatrice pour une mise à jour sur Ten'Up.

# Article E. Forfait, Forfait Général, Disqualification – Sanctions Financières

RS FFT 113 : « L'équipe déclarant deux fois forfait [et/ou disqualifiée] lors d'un championnat se déroulant par poules est automatiquement forfait général [...] »

**(a) Le forfait d'une équipe sur une rencontre est passible d'une amende de 50€.**

**(b) Le forfait général d'une équipe est passible d'une amende de 150€.**

(c) Les amendes stipulées ci-dessus sont à régler par le club à la Ligue (par virement ou par chèque après envoi de la facture par la Ligue)

(d) Le club ne pourra en aucun cas inscrire d'équipe dans une compétition tant qu'il ne se sera pas acquitté de ses amendes.

(e) La saisie du nom d'un Juge-Arbitre alors qu'il n'était pas présent sera sanctionnée par une disqualification de l'équipe recevant, en plus d'une saisine de la Commission Régionale des Litiges.

## Article F. Résultats des Rencontres et Classement des équipes

(a) Chaque partie gagnée (simple et double) rapporte 1 point.

(b) À l'issue des rencontres en phase de poules, chaque équipe est créditée de :

- 3 points par victoire
- 2 points par résultat nul
- 1 point par défaite
- moins 1 point en cas de disqualification
- moins 2 points en cas de forfait

(c) En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes à l'issue de la phase de poules, leur classement est établi en tenant compte, à l'occasion de toutes les rencontres :

- de la différence des scores des rencontres gagnées et perdues par chacune d'elles (par score de rencontre, on entend le résultat final de la rencontre) ;
- puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacune d'elles (rappel : le super jeu décisif est une manche);
- puis en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacune d'elles.

(d) Lorsque les équipes à égalité n'ont pu être départagées par les méthodes successives décrites ci-dessus, ces mêmes méthodes doivent être appliquées aux seuls résultats des rencontres les ayant opposées, avant un éventuel recours au tirage au sort.

(e) L'équipe ayant déclaré forfait ou ayant été disqualifiée lors d'une rencontre de poule se verra attribuer une défaite sur un score forfaitaire correspondant au nombre total de points qu'il y a en jeu pour la rencontre. Pour les calculs de manches et de jeux, on applique le plus grand écart possible suivant le format de jeu (par exemple 6/0 6/0 si les manches sont en 6 jeux).

# Article G. Ententes de Clubs

Les ententes de clubs (mutualisation de compétiteurs pour créer des équipes) sont autorisées dans le strict cadre des alinéas suivants :

- (a) Une seule entente par club et catégorie.
- (b) L'un des deux clubs doit justifier de ne pas avoir la capacité d'engager une équipe dans la catégorie considérée.
- (c) Les ententes ne sont possibles que dans les divisions Interdépartementales.
- (d) Par extension, une entente ne peut pas « monter » en division Ligue.
- (e) Toute entente doit être préalablement soumise à l'accord de la Commission Compétente ([competition.auvergnerhonealpes@fft.fr](mailto:competition.auvergnerhonealpes@fft.fr)), qui seule pourra saisir ces équipes informatiquement.

## Article H. Dispositions spécifiques pour les phases finales et barrages

### PHASES FINALES DQPN

Les modalités des phases finales DQPN seront communiquées par la Ligue aux équipes concernées,

**Les tableaux sont effectués en tenant compte du poids joué lors des phases de poules.**

**Pour les autres divisions, l'organisation éventuelle d'une phase finale sera laissée au choix de chaque Comité Départemental.**

### NOUVEAUTE : BARRAGES MONTEES ET DESCENTES

**Des barrages de montées (entre les 1ers de poule) et des barrages de descentes (entre 5èmes et 6èmes de poule) sont programmés sur le vendredi 28 et le dimanche 30 novembre cf page suivante**

### **Contacts :**

Le Superviseur de poule reste votre interlocuteur de première instance pour toutes questions sur le déroulement de vos rencontres (coordonnées sur Ten'Up)

Vous pouvez également adresser vos demandes par mail à [competition.auvergnerhonealpes@fft.fr](mailto:competition.auvergnerhonealpes@fft.fr)

**Comité d'Organisation des Interclubs Seniors Plus : [competition.auvergnerhonealpes@fft.fr](mailto:competition.auvergnerhonealpes@fft.fr)**  
Référente ICS+ Messieurs : **Isabelle LIVERNOIS 06.12.85.39.21** / Référente ICS+ Dames : **Wided AYARI 06.24.60.41.16**  
Membres : Lionel MANDRILLON / Laurence BOITE / Lionel AUDIBERT

RESULTATS 2026		MONTEES/DESCENTES VERS LA SAISON 2027
<b><u>DQPN</u></b> TOUTES CATEGORIES	1ères de Poule	Qualifiées pour la phase finale qui débute le dimanche 23/11
	2èmes/3èmes/4èmes de Poule	Maintien dans la division si poids ok avec la division en 2027. <b>Dans le cas contraire, le choix du maintien/descente sera proposé aux équipes concernées.</b>
	5èmes/6èmes de Poule	<b>Barrage de maintien le 30 novembre 2025. Le vainqueur se maintiendra dans sa division, le perdant descendra dans la division inférieure. Les rencontres seront organisées en tenant compte du poids joué à l'issue des rencontres de poules</b>
<b><u>LIGUE 1</u></b> +35 DAMES +35 MESSIEURS +45 MESSIEURS	1ères de Poule	Montent en DQDN pour 2027
	2èmes/3èmes/4ème de Poule	Maintien dans la division si poids ok avec la division en 2027. <b>Dans le cas contraire, le choix du maintien/descente sera proposé aux équipes concernées</b>
	5èmes/6èmes de Poule	<b>Barrage de maintien le 30 novembre 2025. Le vainqueur se maintiendra dans sa division, le perdant descendra dans la division inférieure. Les rencontres seront organisées en tenant compte du poids joué à l'issue des rencontres de poules</b>
<b><u>LIGUE 2</u></b> +35 DAMES +35 MESSIEURS	1ères de Poule	<b>Barrage organisé le 30 novembre 2025. Les vainqueurs montent en division supérieure Les rencontres seront organisées en tenant compte du poids joué à l'issue des rencontres de poules</b>
	2èmes/3èmes/4èmes de Poule	Maintien dans la division si poids ok avec la division en 2027. <b>Dans le cas contraire, le choix du maintien/descente sera proposé aux équipes concernées.</b>
	5èmes/6èmes de Poule	<b>Barrage de maintien le 30 novembre 2025. Le vainqueur se maintiendra dans sa division, le perdant descendra dans la division inférieure. Les rencontres seront organisées en tenant compte du poids joué à l'issue des rencontres de poules</b>
<b><u>ID1 ET ID1 BIS</u></b> +35 DAMES +35 MESSIEURS +45 DAMES +45 MESSIEURS +55 MESSIEURS +65 MESSIEURS	1ères de Poule	<b>Barrage organisé le 30 novembre 2025. Les vainqueurs montent en division supérieure Les rencontres seront organisées en tenant compte du poids joué à l'issue des rencontres de poules</b>
	2èmes/3èmes/4èmes de Poule	Maintien dans la division si poids ok avec la division en 2027. <b>Dans le cas contraire, le choix du maintien/descente sera proposé aux équipes concernées.</b>
	5èmes/6èmes de Poule	<b>Barrage de maintien le 30 novembre 2025. Le vainqueur se maintiendra dans sa division, le perdant descendra dans la division inférieure. Les rencontres seront organisées en tenant compte du poids joué à l'issue des rencontres de poules</b>
<b><u>ID2 ET ID2 BIS</u></b> +35 DAMES +35 MESSIEURS	1ères de Poule	<b>Barrage organisé le 30 novembre 2025. Les vainqueurs montent en division supérieure Les rencontres seront organisées en tenant compte du poids joué à l'issue des rencontres de poules</b>
	2èmes/3èmes/4èmes de Poule	Maintien dans la division si poids ok avec la division en 2027. <b>Dans le cas contraire, le choix du maintien/descente sera proposé aux équipes concernées.</b>
	5èmes/6èmes de Poule	<b>Barrage de maintien le 30 novembre 2025. Le vainqueur se maintiendra dans sa division, le perdant descendra dans la division inférieure. Les rencontres seront organisées en tenant compte du poids joué à l'issue des rencontres de poules</b>
<b><u>Nouvelles Equipes</u></b>		Positionnement automatique des équipes dans la division correspondant à leur poids 2027